

## TRANSPORT MARITIME : Corsica ferries renonce à la délégation de service public maritime

Vendredi 14 février, date limite du dépôt des offres pour la future société d'économie mixte à option prioritaire (Semop) qui reliera la Corse à Marseille de 2021 à 2028, la compagnie maritime [CORSICA FERRIES](#) / T : 04.95.32.92.19 (siège social à Bastia/Haute-Corse) a annoncé qu'elle ne serait pas candidate. Alors que ses concurrentes [CORSICA LINEA](#) (siège social à Marseille/Bouches-du-Rhône) et [LA MERIDIONALE](#) (siège social à Marseille/Bouches-du-Rhône) ont fait une offre commune. « L'appel d'offre de la Semop est global et unique. Une seule compagnie peut répondre aujourd'hui de manière globale et unique, c'est Corsica Linea. Elle a accepté de mettre la Méridionale à sa table, il est clair que cet appel d'offres n'était pas fait pour nous », a expliqué Pierre Mattei, président de Corsica Ferries, qui envisage de porter l'affaire en justice. [www.corsica-ferries.fr](http://www.corsica-ferries.fr)  
[www.lameridionale.fr](http://www.lameridionale.fr) [www.corsicalinea.com](http://www.corsicalinea.com)